



# BREVET

Thomas Marbach

né le 23 avril 1980, originaire de Wichtrach (BE),

a prouvé qu'il satisfait aux exigences requises pour l'obtention du brevet en vertu de la loi du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle et conformément au règlement de l'examen professionnel fédéral du 6 novembre 2017 approuvé par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation.

Le présent brevet autorise le titulaire à porter le titre légalement protégé de

**Entrepreneur de pompes funèbres  
avec brevet fédéral**

Berne, le 18 juin 2022

Secrétariat d'Etat à la formation,  
à la recherche et à l'innovation SEFRI

La Secrétaire d'Etat

Martina Hirayama

Association suisse des services funéraires

La présidente de la Commission d'examen

Danielle Voisard